

en parole de Roi, d'accomplir & observer sincèrement & de bonne foi, toutes & chacunes les choses contenues audit Traité, & de ne jamais permettre, en tant qu'à Nous est, qu'aucun aille au contraire en quelque manière que ce soit. En foi de quoi, & pour donner plus de force à ces présentes, Nous les avons signées de notre main royale, & à icelles fait mettre notre grand Sceau de la Grande-Bretagne. Donné en notre Palais de Kensington le septième jour du mois d'Août l'an de N. S. 1718, & de notre regne le cinquième. GEORGE R. Seellé du grand Sceau dans une boîte d'argent.

*Pleinpouvoir du Roi de France.*

**L**OUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre. A tous ceux qui ces présentes Lettres verront : Salut. Comme Nous voulons contribuer autant qu'il est en Nous, au maintien de la tranquillité publique, rétablie par les Traités d'Utrecht & de Bade, & à l'affermissement de la Paix, si nécessaire à toute l'Europe, que Nous désirons d'ailleurs de répondre aux ouvertures qui Nous ont été faites de la part de notre très-cher & très-amé Frere le Roi de la Grande-Bretagne, dans la vûe de prévenir les suites de l'embrasement qui vient de s'élever à l'occasion des différends qui subsistent entre notre très-cher & très-amé Frere l'Empereur des Romains, & notre très-cher & très-amé Frere & Oncle le Roi d'Espagne; Nous confiant entièrement en la capacité, expérience, zèle & fidélité pour notre service, de notre amé & féal le Sieur Abbé du Bois, Conseiller ordinaire en notre Conseil d'Etat & au Conseil des affaires étrangères, Secrétaire de notre Cabinet. Pour ces causes, & autres bonnes consi-